Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 035-213501240-20260330-DEL202622-DE

DELIBERATION N° 2026-22

OBJET : Fixation des indemnités du Maire, des Adjoints et des conseillers délégués

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
Vu la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 précitée,
Vu les Lois N° 99-1126 du 28/12/1999, N° 2002-276 du 27/02/2002, N° 2006-437 du 14/04/2006,
Vu le Décret N° 2000-318 en date du 07/04/2000,
Vu l'Ordonnance N° 2003-1212 du 18/12/2003,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2123-20 à L. 2123-24,

Considérant l'article L. 2123-23 du code général des collectivités territoriales fixant des taux maximums et qu'il y a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées au maire et aux adjoints, sachant que ceux-ci peuvent partager leurs indemnités avec les conseillers délégués,

Considérant l'article R 2123-23 portant majoration des indemnités de fonctions résultant de l'application de l'article L. 2123-22,

Considérant que la commune compte 2586 habitants,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

PRECISER :

Article 1er : Le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints est dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L. 2123-23 précité, fixée aux taux suivants (taux exprimé en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique), à compter du 20 mars 2026, soit :

- Maire : 52,00 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Premier-adjoint : 18,00 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Second adjoint : 18,00 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Troisième adjoint : 18,00 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Quatrième adjoint : 18,00 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Cinquième adjoint : 18,00 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Sixième adjoint : 18,00 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Conseiller délégué : 10,00 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Conseiller délégué : 10,00 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Article 2 : Les indemnités de fonction sont majorées de 15%, conformément à l'article R 2123-23 du C.G.CT, et seront payées mensuellement.

Article 3 : La présente délibération sera portée au registre des délibérations de la commune.

POUR EXTRAIT CONFORME
GRAND FOUGERAY, le 30 MARS 2026

LE MAIRE
Norbert JANVIER

MAIRIE de GRAND-FOUGERAY 35 (Ille-et-Vilaine)

Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 035-213501240-20260330-DEL202622-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2026

SEANCE DU : 30 mars 2026
CONVOCATION DU : 26 mars 2026
DATE DE TRANSMISSION AUX CONSEILLERS : 26 mars 2026
DATE D'AFFICHAGE EN MAIRIE : 26 mars 2026

SOUS LA PRESIDENCE DE : Norbert JANVIER, Maire

Nombre de conseillers : 23
* en exercice : 23
* présents : 22
* absents : 1 (dont 1 procuration)

L'an deux mil vingt-six, le trente-mars à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Grand-Fougeray, se sont réunis à la salle du conseil sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 et L. 2122-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance a été ouverte sous la présidence de M Norbert JANVIER,

MEMBRES PRESENTS :

M Norbert JANVIER, Mme Karine MONTCHATON, M Bernard PLANTARD, Mme Marie Anne BIORET ALEXANDRE, M David CHAUVIN, Mme Laura BRUNEAU, M Philippe SANTERRE, Mme Yasmina PROVOST, M Loïc LEMAU, Mme Ludivine BOUJU, M Frédéric GERNIGON, Mme Morgane JOUNY, M Romain GEFFRIAUD, Mme Lucie MOREAU, M Guillaume MARTIN, Mme Alysée VILLETTE, M Gwénaël GICQUEL, Mme Sylvie GERNIGON, M Mikael GICQUEL, Mme Carole GUIBERT, M Michel LAMPRIER, Mme Cathy GUILLOIS, - FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE

MEMBRES EXCUSÉS ET REPRESENTES :

M Christophe PLOTEAU représenté par M Mikael GICQUEL

MEMBRES EXCUSÉS :

Néant

MEMBRES ABSENTS :

Néant

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Le Conseil a choisi pour secrétaire Mme Lucie MOREAU, **à l'unanimité**

Approbation du compte-rendu de séance en date du 20/03/2026, **à l'unanimité**